

*Direction centrale du recrutement et de la formation de la police nationale*

Lognes, le 29.07.22

Suivi par : BESNARD Jessy

Réf. DCRFPN/ SDDC/ PPF/DFATS : 2022/D08/2180  
GED - 10082

**Le directeur central du recrutement et de la formation de la police nationale**

à

**Destinataires *in fine***

**Objet : Recrutement de formateurs internes occasionnels dans le périmètre police nationale en vue de la mise en œuvre du plan PATS 2022-2024.**

La reconnaissance spécifique des personnels administratifs, techniques et spécialisés (PATS) constitue l'un des enjeux majeurs du « Beauvau de la sécurité ». Elle a vocation à garantir le bon fonctionnement des forces de sécurité qui ont été renforcées en effectifs opérationnels, ainsi qu'à accompagner la politique de substitutions du ministère de l'Intérieur.

A ce titre, un plan de requalification des missions en faveur des PATS s'est traduit par un repyramidage des corps de C en B et de B en A dans les services des périmètres police et gendarmerie nationales. En outre, un projet de décret est actuellement soumis à l'examen du Conseil d'État prévoyant les modalités exceptionnelles de recrutement de ces personnels pour les années 2022 à 2024.

La direction centrale du recrutement et de la formation de la police nationale est pleinement engagée et associée aux côtés de la sous-direction du recrutement et de la formation (SDRF) du Secrétariat Général du ministère de l'Intérieur en vue de la formation aux examens professionnels des personnels administratifs.

**I-Les objectifs chiffrés du repyramidage des personnels administratifs :**

Pour les promotions **de C en B, 570 agents** devront être recrutés de 2022 à 2024 ;  
Pour les promotions **de B en A, 177 agents** devront être recrutés de 2022 à 2024.

Les recrutements et formations des personnels techniques (90 C en B et 33 B en A) seront pilotés dans leur globalité par les services du Secrétariat Général.

Plus précisément, il est prévu de recruter au sein du périmètre police nationale dans les deux prochaines années :

- **2023 : 163 secrétaires administratifs et 89 attachés d'administration du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer**
- **2024 : 164 secrétaires administratifs et 88 attachés d'administration du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer.**

Par conséquent, mes services mettent en place un appel d'offre destiné à recruter au sein de vos structures des formateurs internes occasionnels (FIO), issus des corps de secrétaire administratif (SA) et d'attaché d'administration de l'État (AAE) via le lien du site intranet de la DCRFPN :

<https://dcrfnp.minint.fr/index.php/concours-et-examens/se-preparer-aux-concours>

## **II- Les modalités de recrutement des formateurs internes occasionnels:**

Les personnels administratifs admis à candidater sont :

- A minima les personnels appartenant au grade de SACN pour les préparations aux mallettes d'accès au grade de SA RAEP/ORAL/ et ECRIT.
- A minima les personnels appartenant au grade d'attaché d'administration de l'État pour les préparations aux mallettes d'accès au grade d'attaché d'administration RAEP/ORAL et ECRIT.

Je vous précise que les personnels administratifs souhaitant se préparer à tous les autres concours et examens professionnels (adjoint administratif, SACS, SACE, APAE) poursuivront leur préparation avec le bureau de recrutement et de la promotion professionnelle (BRPP) du Secrétariat Général et les délégués régionaux à la formation (DRF).

Les candidats souhaitant devenir formateurs internes occasionnel adresseront leur candidature, validée par leur supérieur hiérarchique ainsi qu'un curriculum vitae (C.V.) actualisé, à l'adresse mail suivante :

[drcfnp-sddc-ppf-dffats-ucp@interieur.gouv.fr](mailto:drcfnp-sddc-ppf-dffats-ucp@interieur.gouv.fr)

Le formulaire de candidature et le C.V. des candidats peuvent être déposés sur le site intranet de la DCRFPN dès à présent et jusqu'au **21 septembre 2022**.

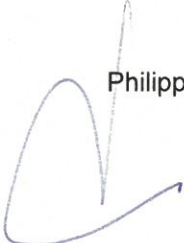
Les candidats retenus signeront une convention de FIO et commenceront à s'approprier les mallettes de formation dès le mois de novembre.

La réussite des personnels administratifs au sein du périmètre police nationale dépend de notre investissement commun.

C'est pourquoi je vous invite à communiquer à vos collaborateurs administratifs de catégorie B et A l'ensemble de ces informations dans les meilleurs délais.

La division des fonctions administratives, techniques et scientifiques reste à votre disposition pour tout renseignement utile à la mise en œuvre de ce dossier ([drcfnp-sddc-ppf-dffats-ucp@interieur.gouv.fr](mailto:drcfnp-sddc-ppf-dffats-ucp@interieur.gouv.fr)).

Philippe LUTZ



## Destinataires

- Monsieur le directeur général de la sécurité intérieure
- Monsieur le directeur des ressources et des compétences de la police nationale
- Madame la directrice, cheffe de l'inspection générale de la police nationale
- Monsieur le directeur central de la police judiciaire
- Madame la directrice centrale de la sécurité publique
- Monsieur le directeur central de la police aux frontières
- Madame la directrice centrale des compagnies républicaines de sécurité
- Monsieur le directeur central du recrutement et de la formation de la police nationale
- Madame la directrice de la coopération internationale de sécurité
- Monsieur le chef du service de la protection
- Monsieur le chef du service national de la police scientifique
- Madame la cheffe du service national des enquêtes administratives de sécurité
- Monsieur le général de corps d'armée, chef du service des technologies et des systèmes d'information de la sécurité intérieure
- Monsieur le chef du service des achats, de l'innovation et de la logistique du ministère de l'Intérieur
- Monsieur le chef de l'unité de recherche, assistance, intervention, dissuasion, chef de la force d'intervention de la police nationale
- Madame la directrice de l'école nationale supérieure de la police